

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.113

L'An Deux Mille Trois, le 2 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

25 NOVEMBRE 2003

DATE D'AFFICHAGE

25 NOVEMBRE 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, MM. GUIARD, LIBOUBAN, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, M. POTENNEC, Mme TERRIEN-DACOSTA, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LABEYRIE par M. MOST
M. RAYMOND par Mme DOUMECQ
M. SIMONNET par Mme PELTIER
Mme JOLY par M. MERLE

ABSENTS-EXCUSES : M. BOISNARD, Mme DURAND, Melle ISENDICK

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : SYNDICAT MIXTE DU CAREL - AVANCE DE FONDS 2004

VOTE : UNANIMITE

Pour permettre au Syndicat mixte du CAREL de fonctionner durant le 1er Semestre 2004, il est proposé au Conseil Municipal de voter une avance de fonds exceptionnelle qui pourrait être de l'ordre de 350 000 Euros versée par tranches.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des finances,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- A compter du 1er Janvier 2004 de verser une avance de fonds au Syndicat Mixte du CAREL en plusieurs tranches à hauteur de 350 000 Euros.
- D'imputer la dépense correspondante à l'article 275. Ces crédits seront ouverts au budget primitif 2004.
(Cette avance sera imputée sur l'excédent 2003 du Budget annexe du CAREL qui sera repris dans les écritures de la Ville en 2005)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 décembre 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint
des Services,**

H. THOMAS